

**MAIRIE**  
**d'USSON-du-POITOU**  
**- Vienne -**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance Ordinaire du 20 janvier 2014**

**PROCES-VERBAL**

Le vingt janvier deux mil quatorze, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, Maire.

Étaient présents : MM. JARRASSIER Michel – Mme BOMPAS Marie-Hélène – MM. VIGNES Christian – ROUSSEL Pascal – IRIBARREN Jean-François – BUISSET Jérôme – COUTANT Claude - Mme GAILLARD-HALET Patricia - MM. ARLOT Joël - Mme THIAUDIERE Nicole – M. LEPERCQ Arnaud – Mme PERRY Corinne.

Était absent et représenté : M. de BAGLION Louis-Olivier (pouvoir à M. JARRASSIER Michel).

Était absente et excusée : Mme Christelle RONDEAU.

Secrétaire de séance : M. Jérôme BUISSET.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si deux nouveaux sujets (l'éclairage du terrain de tennis et une demande de location pour une soirée de promotion à la Salle Omnisport), non inscrits à l'ordre du jour peuvent être ajoutés. Réponse positive des membres du Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2013 est adopté à l'unanimité.

**INFORMATIONS**

- Présentation de l'ADMR par Mme TOULAT et M. SOUCHAUD.

**- Assainissement**

Le 2 décembre 2013, le SIVEER a fait une présentation du budget 2014 aux élus et a donné les informations suivantes :

<b><u>Tarifs</u></b> :	Redevance annuelle	:	62.00€ (57.00 € en 2013)
	M <sup>3</sup> d'eau épuré	:	0.84€ (0.66 € en 2013)

## **ORDRE DU JOUR**

### **COSOLUCE COLORIS : Renouvellement du contrat d'abonnement aux progiciels de la gamme COLORIS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable au renouvellement du contrat d'abonnement aux progiciels de la gamme COLORIS, dont le coût annuel pour l'année 2014 s'élève à 1 230,34 €uros HT, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **SAVELYS : Avenant au contrat pour l'entretien et le suivi technique des chaudières de la Mairie**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est en possession d'une proposition de la société SAVELYS pour l'entretien et le suivi technique des chaudières de la Mairie.

Cette prestation comprend une visite annuelle et tous dépannages compris du lundi au samedi de 8h00 à 18h00, pour un coût annuel de 137,34 €uros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- émet un avis favorable à cette proposition ;
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son 1<sup>er</sup> Adjoint pour la signature de tout document relatif à ce contrat.

### **ASSOCIATION CULTURE ET CRÉATIONS USSONNAISES : Demande de subvention exceptionnelle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle, d'un montant de 1 000 €uros, pour la création de l'association Culture et Créations Ussonaises.

### **ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE TENNIS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable au devis de MPS d'un montant de 4 978,17 €uros TTC pour l'éclairage du terrain de tennis. Une demande de subvention auprès du Conseil Général sera sollicitée.

### **SALLE OMNISPORTS : Demande de location pour une soirée de promotion**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, fixe le tarif applicable à compter de ce jour pour la location de la Salle Omnisport pour l'organisation d'une soirée de promotion, à 742.85 €uros.

## QUESTIONS DES CONSEILLERS

Monsieur Christian VIGNES :

- Salle Maigret : - Pas de sacs poubelle à disposition.
- Mettre des cendriers à l'extérieur.

Monsieur Pascal ROUSSEL :

- Problème d'éclairage à la Salle Polyvalente.

Monsieur Jean-François IRIBARREN :

- Fossé dangereux aux Brousses - carrefour RD 741 – CR des Brousses à Pardines.

Réponse du Maire : nous allons faire remonter l'information aux services du Conseil Général.

Madame Nicole THIAUDIERE :

- Trous dans les chemins à cause de la pluie, notamment celui de la Serpouillère.

Réponse du Maire : L'entreprise Massé est intervenue en novembre dernier pour le nivelage. La remise en état se fera lorsque les conditions météorologiques seront plus favorables.

- A la Carte Pinsonnette (direction le Vigeant), l'endroit est particulièrement dangereux à cause de l'eau qui reste sur la route quand il pleut.

Réponse du Maire : prévoir l'arasement des accotements et curage du fossé.

Monsieur Arnaud LEPERCQ :

- Borne camping-car : que lui arrive-t-il ?

Réponse du Maire : La borne a été accidentée l'été dernier. Les démarches ont été longues (constat avec le responsable du sinistre, les assurances). Le devis avec le SIMER est signé et l'intervention pour le remplacement de la borne devrait avoir lieu très prochainement.

**Séance levée à 20h45.**